

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

5 février 2008

n° 5

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Michel GUERIN**

OBJET : **Aménagement du boulevard d'ESTREES et de l'avenue Camille PAGE (Route Départementale n°1) – Avenant**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil municipal par délibération n°21 du 10 mai 2006 a autorisé le maire à signer le marché avec la société COLAS pour l'aménagement de la route départementale n°1 entre le rond-point Brossolette et la rue de Gravelines.

Les travaux portent principalement sur :

- la restructuration de la voirie,*
- la création d'une zone 30 avec des aménagements de sécurité*
- la plantation d'arbres tiges,*
- le renforcement des réseaux d'eaux pluviales et d'adduction en eau potable*
- la création de bandes et pistes cyclables,*
- la mise aux normes du réseau d'éclairage public,*
- la dissimulation des réseaux aériens (éclairage, électricité et téléphone).*

Le marché s'élève à 2 676 479, 25 € H.T., à savoir :

- Tranche ferme 1 303 453, 70 € H.T. (tronçon rond-point Brossolette/ Maurice Bourgois) réalisée en 2006.*
- Tranche conditionnelle 1 373 025, 55 € H.T. (tronçon Maurice Bourgois – rue de Gravelines)*

Il est apparu en cours de chantier des éléments techniques nouveaux dans le programme qui nécessitent la passation d'un avenant au marché, à savoir :

- le génie civil (fourreaux et chambres) du téléphone pris en charge par la ville (cf. conseil municipal du 20 décembre 2007 : France Télécom assure le câblage et les raccordements) pour 136 727, 60 € H.T.*
- la réalisation du génie civil de la fibre optique (chambres et fourreaux) pour 56 930, 10 € H.T.*
- l'enfouissement du réseau électrique (génie civil, câblage, raccordements, coffrets de coupure et dépose des supports en béton) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée dorénavant par la Ville dans le tronçon compris dans la concession EdF pour 172 804, 70 € H.T.*
- la pose de dalles podo-tactiles pour les déficients visuels pour 10 896 € H.T.*
- la prise en compte de contraintes techniques diverses comme la protection de la conduite de gaz vis-à-vis des arbres ou l'isolation des réseaux d'éclairage et électriques pour 15 807 € H.T.*

Il s'ensuit une plus-value de 393 165, 40 € H.T., soit une augmentation de 14, 69 % du montant total du marché et une augmentation de la durée totale du chantier de 4 à 5 mois.

* * * * *

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU

5 février 2008

n° 5

page 1/1

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 31 janvier 2008

Le conseil, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire à signer l'avenant avec la société COLAS pour un montant de 393 165, 40 € H.T. et une augmentation de la durée du chantier de 1 mois.

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 824/2315/P1007/3510 du budget communal.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 957

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER